

1. *Débitrice*: **Decom SA en liquidation**, carrefour de Rive
1, 1204 **Genève**

2. *Remarques*: commerce de céréales et des produits dérivés
des céréales; commerce de fruitset légumes, différents biens
d'alimentation, vins et alcools, matières premières, produits
chimiques et pharmaceutiques.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peu-
vent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. L'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets
déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-
tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour
contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions
relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32
OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'in-
ventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n°1)

Office des faillites
1227 Carouge

(01105514)